



1er Semestre
2024

Le courrier du retraité

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

20, rue Vignon 75009 PARIS

Correspondant départemental : Jean-Pierre MARMONTELLI - 8 avenue de la Madelon - 06100 NICE

☎ 04 93 98 47 44

✉ jean-pierre.marmontelli@wanadoo.fr

FGR-FP des Alpes-Maritimes - Secrétaire départemental : Jean-Pierre MARMONTELLI

Éditorial

Les gouvernements se suivent et se ressemblent...

Comment se faire entendre quand le pouvoir en place est persuadé qu'il a le droit, voire le devoir, de mettre en application ce qu'il a décidé ? Les partenaires sociaux, les parlementaires n'ont alors plus qu'un rôle de figuration. « *Se voir c'est bien, discuter ça sert toujours, mais qu'à la fin le texte soit celui du gouvernement et qu'on le découvre deux heures avant les journalistes, nous ne sommes pas d'accord* », déclarait récemment un leader syndical.

Reste alors les rassemblements et manifestations des citoyens, dans la rue, qui déclenchent un certain agacement du chef de l'Etat qui gère tous les dossiers et qui n'accepte pas la contradiction.

« *Le rôle de la manifestation tient en peu de mots. Partie prenante de l'expression démocratique, la manifestation vise à influencer sur l'opinion, à influencer le pouvoir politique et, ce faisant, à contribuer à la naissance de politiques publiques menant à la satisfaction des revendications qu'elle exprime* ».

La démocratie, c'est l'acceptation du conflit : combien de journées d'action faudra-t-il pour que ce gouvernement tienne compte des contestations exprimées dans la rue pour combattre les régressions sociales et réclamer plus d'équité dans les « transformations » qui se mettent en place.

Le dictionnaire explique qu'une réforme est un changement important en vue d'une amélioration.

Pour tous ou pour une partie seulement des citoyens ?

La FGR-FP considère que si une véritable répartition des richesses est indispensable, si on veut sauver notre modèle social, elle se situe à un tout autre niveau que celui énoncé par les tenants de l'économie ultra-libérale.

Il appartient au Gouvernement de montrer une capacité à écouter les critiques et à ne pas se tromper de cible.

Jean-Pierre MARMONTELLI

Sommaire

- page 1 Éditorial
- page 2 Compte-rendu de l'AG Départementale 2023
- page 3 Rapport d'Activité Départemental. . .
- page 4 Suite
- page 5 AG 2024
- page 6 Trésorerie Départementale 2023
- page 7 Ethique : Débat sur la Fin de Vie
- page 8 Intersyndicale - Pétition "10% d'augmentation"



Elle s'est déroulée le **jeudi 2 mars 2023** dans les locaux du SNUipp06.

Alain Tiberti est désigné Secrétaire de Séance.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. PV de l'Assemblée Générale Départementale du 8 mars 2019

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Complément au Rapport d'Activité Départemental (du 8 mars 2019 au 2 mars 2023)

Le Secrétaire Départemental, **Jean-Pierre Marmontelli**, souligne que l'activité de la Section a été réduite du fait de la pandémie.

La Commission Exécutive 06 s'est réunie lorsque cela était possible.

La Section a participé aux réunions de l'Intersyndicale et aux actions initiées par celle-ci.

Cette Assemblée Générale marque la reprise en « présentiel » de nos Assemblées Départementales.

Le rapport d'activité départemental est approuvé à l'unanimité.

3. Complément au Rapport Financier Départemental (couvrant les années 2021 et 2022)

Le Trésorier Départemental, **Gilles Mannarini**, signale la bonne santé financière de la Section du fait même de son activité ralentie.

Les Commissaires aux Comptes n'ayant pu, pour des raisons de santé, donner leur quitus, c'est la CE qui l'accorde après examen, comme le prévoient les statuts.

Il indique que l'année 2023 sera moins favorable, les frais de bulletin ont augmenté de 300 €. Il souligne, au passage, l'investissement d'Odile qui assure la mise en page du bulletin, ce qui permet une substantielle économie.

D'autre part, l'envoi de 2 délégués au Congrès de Dax s'élève à 1500€ dont la moitié seulement est prise en charge par le National.

Le rapport financier départemental est approuvé à l'unanimité et le Trésorier remercié.

4. Rapports d'Activité et Financier Nationaux

L'AG constate que de nombreux adhérents n'ont pas reçu le « Courrier du Retraité » contenant les rapports et ne peut se prononcer à ce sujet.

Après débat, la proposition est approuvée à l'unanimité moins une voix contre.

5. Renouvellement des instances départementales

Sont élu(e)s à l'unanimité :

- **Commission de Contrôle des Comptes = BROQUET Gauthier, MUSSI Philippe, TIBERTI Henriette.**
- **Commission Exécutive = CLEMENTE Odile, DEBARNOT Philippe, LUIGI Marie-Hélène, MANNARINI Gilles, MARMONTELLI Jean-Pierre, SCIARRA Jane, TIBERTI Alain.**

Gérard Falandry ne se représente pas pour raison de santé, l'AG le remercie pour son engagement auprès de la FGR.

6. Préparation du Congrès National de Dax (du 4 au 6 avril 2023)

JPM explique le fonctionnement du congrès et indique que les délégués qui ont été désignés en septembre 2022, cinq mois plus tôt conformément aux statuts, sont Gilles Mannarini et Alain Tiberti.

Deux amendements sont discutés. Ils concernent, tous les deux, « La place du retraité dans la société » :

§6 : dernière ligne, fermer la parenthèse après « santé », supprimer la fin de la phrase et ajouter celle-ci :

« la prise en charge de l'autonomie pose problème, une large majorité de retraités souhaite rester vivre à domicile et leur nombre va augmenter. Mais on manque déjà d'aidants, de personnels de santé dont il faut d'urgence revaloriser les salaires afin de renforcer l'attractivité de leurs métiers. Il faut réfléchir à des solutions alternatives innovantes pour combler ces manques ».

§11 : rétablir la phrase qui figurait dans le texte du groupe de travail du 21/03/2022 et qui a disparu :

« Elle revendique la mise en place d'un Secrétariat d'Etat aux Retraités et Personnes Agées sous l'égide du Ministère du Travail ».

Les deux amendements proposés sont adoptés à l'unanimité.

Alain TIBERTI

RAPPORT D'ACTIVITÉ DÉPARTEMENTAL

Pendant toute cette période, nous avons décliné les actions nationales au niveau départemental, le plus souvent en collaboration avec les organisations syndicales de Retraités des Confédérations Syndicales.

Cependant, les actions spécifiques « Retraités » ont été percutées par les actions des « Actifs » contre la Réforme des Retraites, actions pour lesquelles nous avons manifesté notre solidarité concrète.

Rassemblements/Manifestations des Retraités :

- 24 Octobre 2023 annulée en raison de la météo
- 15 Juin 2023 à Nice (Place de la Libération)
- 26 Mars 2024 à Nice (Place Garibaldi)

De nouveau, nous avons apporté notre soutien aux « Actifs » en participant à la Manifestation de la Fonction Publique du 19 Mars 2024 à Nice (de la Gare SNCF au Palais Préfectoral).

Au Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) où la représentation de la FGR-FP 06 a été reconnue et vient d'être confirmée (renouvellement), nous nous efforçons d'améliorer la situation des personnes âgées dans le département. Alain TIBERTI et Jane SCIARRA y représentent la FGR-FP06 .

En interne, nous avons régulièrement diffusé les informations en provenance du Bureau National de la FGR-FP.

Nous avons réuni la **Commission Exécutive départementale** les :

- 26 mai 2023 /désignation du Bureau Départemental
 - MARMONTELLI Jean-Pierre : *Secrétaire Départemental*,
 - TIBERTI Alain : *Secrétaire Départemental Adjoint (chargé des relations extérieures : CDCA, CR...)*,
 - MANNARINI Gilles : *Trésorier*
 - CLEMENTE Odile : *Secrétaire (chargée du Bulletin)*
 - SCIARRA Jane : *Secrétaire adjointe (suppléante CDCA)*

- 1er décembre 2023

ainsi que la **Commission de Contrôle des Comptes** le 24 janvier 2024.

Alain TIBERTI et Gilles MANNARINI ont représenté notre département

- au Congrès National du 4 au 6 Avril 2023 à Dax
- à la Conférence Régionale le 17 Octobre 2023 à Marseille.

La FGR-FP 06 défend spécifiquement les personnels de la Fonction Publique.

Notre engagement est intact et les tâches ne manquent pas.

Mais nous vieillissons et nous attendons la relève...

La solidarité, c'est aussi s'engager pour les autres.

Rejoignez nous !

Jean-Pierre MARMONTELLI



Compte Rendu du Congrès National de Dax (du 4 au 6 Avril 2023)

Les 2 amendements adoptés par l'AG 2023 de la FGR 06 (voir le CR en page 2 de ce bulletin) ont été discutés lors du congrès de Dax.

Celui concernant la création d'un Ministère ou d'un Secrétariat d'Etat auprès du Ministère du Travail a été adopté.

Par contre, celui concernant les problèmes de recrutement des personnels des EHPAD et de l'aide à domicile n'a pas été adopté.

Par ailleurs, l'amendement traitant de la fin de l'unanimité pour les questions fiscales au Conseil de l'Europe n'a pu être adopté malgré de longs échanges et laissé de côté car posant trop de problèmes juridiques.

Le congrès a été aussi studieux que chaleureux. Les échanges ont été nombreux et argumentés.

Les congressistes ont fait une pause, le matin du 6 avril, pour exprimer leur solidarité intergénérationnelle en manifestant avec leurs camarades actifs contre le projet de réforme des retraites.

Alain TIBERTI



Compte Rendu de la Conférence Régionale du 17 Octobre 2023

Elle s'est déroulée en présence de Jacques Fogliarini du Bureau National qui se félicite de l'unanimité des 9 organisations pour revendiquer l'augmentation de 10% de nos pensions - ce qui n'était pas évident au départ.

Il se félicite aussi que le Pôle des Retraités appelle aussi à l'action le 24 Octobre 2023.

Unanimité des 9 enfin pour condamner le PLFSS qui, entre autre, ne prend pas en charge le financement de l'autonomie.

Chaque section départementale présente son plan d'action pour le 24 Octobre.

Pour ce qui est des relations avec la CFTD et l'UNSA, disons que ces organisations ont conscience de leur isolement mais ne sont pas encore prêtes à jouer le jeu de l'unité.

En même temps, la Conférence Régionale procède à une sorte d'état des lieux des sections où apparaissent des situations très contrastées allant du « dynamique » (13, 83) à « ne répond plus » (04) en passant par « peut mieux faire » (05,84,06).

J. Fogliarini évoque le fonctionnement des CDCA. Il souligne que les structures d'aide à domicile qui constituent une bonne partie des membres qui y siègent sont en grandes difficultés, certaines étant proche du dépôt de bilan. Or, leur financement dépend en grande partie de départements qui ont ainsi un fort moyen de pression sur elles. L'aide à l'autonomie est au bord du gouffre en France et se profile pour bientôt le recours aux sociétés privées voire aux auto-entrepreneurs. Un « front syndical » est difficile à mettre en place même au sein du G 9.

Chaque section expose la façon dont fonctionne le CDCA de son département : cela varie du respect des prérogatives et un fonctionnement correct (05,13,83) à une gouvernance autocratique (06). Mais, en général, si les intervenants sont écoutés, la règle du « cause toujours » s'impose partout.

Dans le 84, la FGR est écartée du CDCA.

Alain TIBERTI

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉPARTEMENTALE

MARDI 28 MAI 2024 à 10h

Accueil à 9h30 (Café + Madeleines)

au siège du SNUipp06 - 34 rue du Dr Ménard à Nice (derrière Musée Chagall)

Ordre du jour

1. Approbation du P.V. de l'AG départementale du 2 mars 2023
2. Rapport d'Activité Départemental 2023-2024
3. Rapport Financier Départemental 2023
4. Point sur les adhésions 2023
5. Point sur le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)
6. Questions diverses

L'AG se clôturera convivialement par un Apéro « déjeunatoire » sur place...

VENEZ NOMBREUX !

- *Participer*

- *Débatre*

- *Voter*

Manif à Nice du 26 mars 2024



Manif à Nice du 15 juin 2023

TRÉSORERIE DÉPARTEMENTALE 2023

PRODUITS		CHARGES	
Nature des opérations	Montant	Nature des opérations	Montant
Cotisations adhérents directs	493,30 €	Cotisations adhérents directs	345,31 €
Cotisations adhérents syndiqués	1 312,62 €	Fonctionnement de la section	7,67 €
Produits financiers (intérêt livret)	23,55 €	Édition diffusion du bulletin	863,43 €
		MAIF auto mission	201,20 €
		Déplacements	214,60 €
Remboursement frais congrès national	307,04 €	Frais congrès national	1 508,16 €
TOTAL des PRODUITS	2 136,51 €	TOTAL des CHARGES	3 140,37 €
Déficit 2023	-1 003,86 €		

Situation de la trésorerie au 31 décembre 2023

RÉSULTATS		DISPONIBILITÉS	
Disponibilités au 01/01/2023	14 664,30	Compte bancaire BRED	1 859,68 €
Déficit 2023	-1 003,86 €	Livret épargne CASDEN	11 800,76 €
TOTAL	13 660,44 €	TOTAL (disponibilité au 1/1/22)	13 660,44 €

Ce n'est pas parce qu'on est à la retraite que les problèmes s'arrêtent !

Pour améliorer encore votre défense au plan local et au plan national, la FGR FP a besoin de vous : ADHÉREZ !

N'hésitez pas à proposer ce bulletin dans votre entourage, aux Retraité-e-s non syndiqué-e-s des 3 fonctions publiques.

COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS année civile 2024

Syndiquez vous - Adhérez à la FGR-FP	Pension mensuelle BRUTE	Cotisation 2024
En étant adhérent.e à un des syndicats affiliés, vous êtes automatiquement adhérent.e à la FGR-FP. Les non syndiqué.e.s peuvent adhérer directement et participer pleinement à la vie de la Fédération. Ils/elles peuvent être élu.e.s à toutes les responsabilités. Tou.te.s bénéficient des informations et publications nationales/départementales.	Jusqu'à 1100€ brut	19,40 €
	De 1101 à 1270€	27,10 €
	De 1271 à 1390 €	32,20 €
	De 1391 à 1610€	40,50 €
	De 1611 à 1840€	45,00 €
	De 1841 à 2080€	53,00 €
	De 2081 à 2880€	59,80 €
	Au-delà de 2880€	70,10 €

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM / PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

COURRIEL :

ADMINISTRATION D'ORIGINE :

DATE NAISSANCE :

MONTANT DU CHEQUE JOINT (libellé au nom de FGF-FP06) :

DATE - SIGNATURE :

Commentaires :

Cotisation à envoyer à Gilles MANNARINI - FGR FP 06 - 2976 rue Félix Faure 06670 LEVENS

ÉTHIQUE - Débat sur la FIN de VIE

Après des années d'atermoiements, après des mois de concertation (création de la convention citoyenne), et conformément aux promesses faites lors de l'élection présidentielle de 2022, Emmanuel Macron a finalement tranché le débat.

Le projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie a été transmis au Conseil d'État, le 15 mars dernier. Il sera ensuite présenté en Conseil des Ministres en avril, avant son examen parlementaire, fin mai. Il arrivera au Sénat « après l'été »*...

Le président tente de définir une « ligne de crête » entre opposants à toute forme d'assistance à la mort (les représentants des cultes et une partie du personnel médical) et les partisans du droit à mourir dans la dignité, majoritaires dans l'opinion publique.

Le texte est une clarification par rapport à la législation jusque-là en vigueur. La loi Claeys-Léonetti, adoptée en 2016, se limitait à autoriser les médecins, sur demande des patients, « à administrer une sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience jusqu'au décès ».

Ses modalités laissaient la porte ouverte à de longues périodes d'agonie, insupportables pour les patients comme pour les familles.

Autre amélioration, il fait du patient un acteur à part entière : « l'administration de la substance létale est effectuée par la personne elle-même » ou par une personne de son choix si elle est dans l'incapacité de le faire.

Pour autant, l'encadrement est très strict : être majeur, « capable d'un discernement plein et entier », « avoir une maladie incurable et un pronostic vital engagé à court/moyen terme », les souffrances - qu'elles soient physiques ou psychologiques - devant être « réfractaires, c'est-à-dire ne pouvant pas être soulagées ».

Le patient désireux de mettre fin à ses jours devra en faire la demande. Après un délai de deux jours, pour s'assurer de la solidité de sa volonté, « il revient à une équipe médicale de décider, collégalement et en transparence, quelle suite elle donne à cette demande ». En cas de refus, le patient peut se tourner vers une autre équipe médicale et, en cas d'un autre refus, aller en justice...

On ne sort pas de la logique où c'est le médecin qui décide.

Ce projet « d'aide à mourir », et bien plus encore le volet imprécis concernant les soins palliatifs, risque de se heurter au manque de moyens et de personnels dans la Santé.

Une bataille politique qui s'annonce tendue...

En pleine campagne des élections européennes, est-ce le moment propice à une question de société complexe ?

* L'exécutif n'ayant pas choisi la procédure accélérée, deux lectures dans chaque chambre seront nécessaires, avec un épilogue prévu seulement en 2025.

Odile CLEMENTE

Témoignage / Réflexion

Pour prendre en charge la douleur, 100 maisons d'accompagnement (Il ne s'agit pas d'hôpital) de 15 lits,

pouvant accueillir 1500 personnes. C'est peu.... Qui les financera ?

Le malade en fin de vie pourra absorber volontairement une substance létale. Il pourra être aidé par un médecin ou un membre de sa famille.

Les soins palliatifs ne peuvent pas régler le problème. Beaucoup de départements en sont dépourvus.

Ils ne s'appliquent pas aux maladies dégénératives.

Le malade qui en "bénéficie" est privé de nourriture et d'hydratation. Il agonise pendant un "certain temps".

Mon compagnon a mis une semaine à mourir.

Tout le monde ne peut pas se rendre en Belgique ou en Suisse.

Les religieux sont contre l'euthanasie, tout comme les soignants.

Le tabou de la mort a « la vie dure ».

Jane SCIARRA



